Le **STAN-INFO**
Octobre-novembre 2021
Vol. 03 — Numéro 07

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPAL

CENTRE MUNICIPAL
221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, (Québec), J0S 1W0
Téléphone : 450-373-8944
Télécopieur : 450-373-8949
https://www.st-stanislas-de-kostka.ca/

Lundi au jeudi : 9 h à 16 h
Vendredi : 9 h à 12 h
Fermé entre 12 h et 13 h

Élections municipales 2021
Le 7 novembre, allons voter !

Le rôle du conseil municipal : Il assume les compétences dévolues par les lois qui le concernent et s'assure d'offrir des services répondant aux besoins de la collectivité. Lorsqu'il décide des orientations et des priorités d'action de la municipalité, ses décisions prennent la forme de résolutions ou de règlements adoptés lors d'une assemblée tenue selon les règles.

Individuellement et en dehors des assemblées du conseil, les élues et élus n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions au nom de la municipalité ni d'intervenir dans l'administration de cette dernière. En cas de force majeure, seule la mairesse ou seul le maire dispose de ce pouvoir.

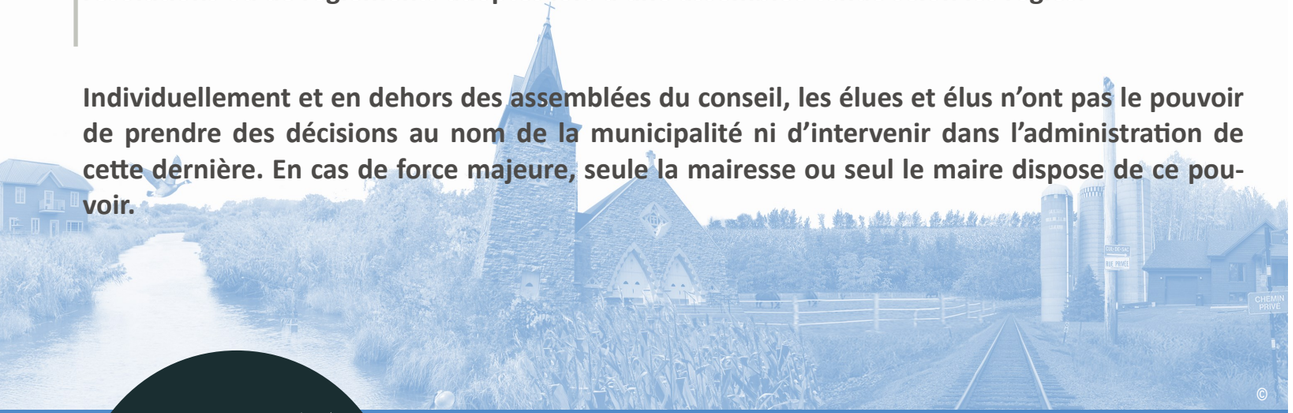

SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

LE BONHEUR EN FAMILLE,
ÇA SE VIT ICI !

Le 7 novembre, il y aura élection d'un nouveau conseil municipal. À la suite de la période de mise en candidature, 4 postes ont été comblés par acclamation. Sylvain Poirier dans le district 1, Mario Prévost dans le district 2, Jacques Mailloux dans le district 5 et Mario Archambault dans le district 6.

Il y aura élection pour le poste de maire :
Jean-Pierre Gaboury
Jean-François Gendron

Il aura élection pour les postes de conseillers suivants :
District 3
Michel Taillefer
Louise Théorêt
District 4
Raymond Martin
Pierre Phoenix

TAXES MUNICIPALES

Veuillez prendre note que les comptes de taxes 2021 doivent être payés en totalité avant le 3 décembre prochain afin d'éviter la vente pour non-paiement des impôts fonciers et scolaires. Vous éviterez ainsi les inconvénients reliés au défaut de paiement (parution dans le journal et frais additionnels).

Il est recommandé de vérifier les piles de vos avertisseurs de fumée et de les changer au besoin.

URBANISME

REJETS DES EAUX PLUVIALES, DES EAUX DE DRAINAGE ET EAU DE PISCINE

Vos gouttières, vos drains de fondation, le vidange de votre piscine ainsi que le système de pompe de votre puisard de maison (sump pumps), ne doivent pas être branchés au réseau d'égouts sanitaire municipale. Ces eaux doivent transiter par les infrastructures pluviales de votre secteur soit le fossé ou l'égout pluviale (si disponible dans votre secteur).

ENTRETIEN DES FOSSÉS ET PONCEAUX

L'entretien des fossés et ponceaux de votre terrain résidentiel est de la responsabilité du propriétaires, il est de votre devoir d'en faire l'entretien (gazon, herbe etc). Important de vérifier et de retirer tout élément dans l'embouchure du ponceau qui risque d'obstruer l'écoulement naturel des eaux.

ABRIS TEMPORAIRE

Les abris temporaires sont permis uniquement du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.

INSTALLATION SEPTIQUE

En vertu des dispositions de la règlementation provinciale sur les installations septiques, il est obligatoire de vidanger le réservoir tous les deux (2) ans. Nous comptons sur votre collaboration pour nous transmettre une copie du document certifiant que la vidange a été effectuée afin de compléter votre dossier et ainsi assurer un suivi de l'entretien de votre installation septique.

Matières recyclables
Matières organiques
Déchets
Surplus de carton
Plastiques agricoles
Encombrants
Ligne Info-collectes
450-225-5055
SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

© Racine, Félix

SERVICE INCENDIE

Prévention incendie: les feux de cheminée

L'hiver est à nos portes et avec lui, le chauffage au bois. Il y a plus de 1100 feux de cheminée au Québec par année**, ce qui nécessite alors l'intervention des services incendie.** C'est pourquoi il est important de ramoner votre cheminée régulièrement.

LA CHEMINÉE – LE RAMONAGE – LES CENDRES
TROIS DANGERS DU CHAUFFAGE AU BOIS

Le ramonage pour éliminer la créosote

Faites ramoner la cheminée par un professionnel **au moins une fois par année** ou à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil. Il est préférable de la faire ramoner au **printemps,** car les dépôts de créosote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent la formation de bouchons de créosote ;

À l'automne, examinez votre cheminée à l'aide d'un petit miroir afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.) ;

Ne tentez pas de mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote. Toute la maison pourrait y passer ;

Ne vous fiez pas aux bûches ou aux additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %.

AVANT

APRÈS

Conseils pour bien brûler et pour limiter les dépôts de créosote :

Utilisez du **bois sec, de qualité**. Le bois vert augmente la formation de créosote ;

Brûlez du bois **fendu en bûches de petite taille**. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote ;

Faites brûler **peu de bûches à la fois ;**

Laissez entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée. De plus, les flammes ne dégageront pas de produits toxiques.

La créosote est un dépôt formé par la fumée. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. **Seul un bon ramonage peut l'éliminer**.

SAVIEZ-VOUS QUE…

Il faut jeter les **cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles**, car elles peuvent **rester chaudes jusqu'à 72 heures ;**

2 incendies dans votre municipalité l'année dernière

Il faut installer au moins **un avertisseur de monoxyde de carbone** (CO) quand vous avez un appareil à combustion ou un garage annexé à votre maison ;

Il faut installer un avertisseur de fumée à tous les étages de la demeure, y compris le sous-sol.

Préparez-vous à l'hiver adéquatement, afin de minimiser les risques d'incendie.

Un message de votre service incendie.
Pour plus d'information contacter votre service incendie.

Sources :

http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/

http://www.poelesfoyers.ca/ (Vidéo à voir sur ce site et liste des ramoneurs certifiés)

SÉCURITÉ

HALLOWEEN

31 octobre

Joyeuse Halloween! Soyez prudent!

PIVOINES

Le mois dernier, directement de chez M. Mooijekind, situé sur la route 236, Pauline Marois a reçu une pivoine en son nom. Elle était accompagné de M. Mooijekind, M. Jean-François Gendron, conseiller municipal, ainsi que Mme. Claude DeBellefeuille, députée fédérale.

TRAVAUX PUBLICS

STATION DE VIDANGE

Nous vous avisons que la station de vidange pour les véhicules récréatifs (VR), située dans le stationnement de l'Hôtel de Ville, sera fermée à compter du 1er novembre.

ACCÈS BORD DE L'EAU

Prendre note que les marches de la descente à l'eau on été enlevées pour la saison hivernale.

AMÉLIORATION CONTINUE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Saviez-vous que les afficheurs de vitesse présents sur le territoire sont aussi des outils d'analyse?

En effet, même s'ils semblent éteints, ces afficheurs continuent de consigner des lectures de vitesse et de comptabiliser l'achalandage sur nos rues. C'est pourquoi nous les déplaçons régulièrement afin de documenter les comportements des usagers dans les différents secteurs de la municipalité. Nous obtenons ainsi un portrait global et fidèle des problématiques possibles qui permet des analyses plus précises.

Et rappelons-nous qu'il est de notre responsabilité à tous d'assurer la sécurité de nos rues en adoptant des comportements respectueux de notre signalisation.

Soyons prudents.

BIBLIOTHÈQUE

HEURES DU CONTE

- Le samedi 13 novembre 10 h 30 à la Bibliothèque Maxime-Raymond.

- Le dimanche 21 novembre aura lieu une heure du conte virtuel.

Dans le confort de votre salon, vous pourrez assister virtuellement à une heure du conte de 19 h à 19 h 30.

Pour recevoir le lien, vous devez vous inscrire avant le jeudi 18 novembre 16 h à l'adresse; loisirs@st-stanislas-de-kostka.ca

C'est gratuit!

LA GRANDE SEMAINE des tout-petits

MULTI-CARDIO

Les jeudis de 9 h 30 à 10 h 30 au centre municipal.

221 rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka.

C'est gratuit!

SPECTACLE DE LA RENTRÉE AVEC MARIO JEAN

Le 25 septembre dernier, la Municipalité recevait de la grande visite. Mario Jean à livré une prestation à plus de 100 spectateurs et spectatrices au centre municipal. La formule respectait les règles sanitaires. Merci aux gens du publics, aux employés municipaux et à l'équipe de Mario Jean pour cette belle réussite.

À LA MAIRIE

Caroline Huot
Mairesse
Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca

Poste vacant
Conseiller District 1
conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca

Jean-François Gendron
Conseiller District 2
conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca

Louise Théorêt
Conseillère District 3
conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca

Michel Taillefer
Conseiller District 4
conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca

Poste vacant
Conseiller District 5
conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Archambault
Conseiller District 6
conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca